

## Rapport de la Commission des finances

### Préavis municipal n° 73 relatif au budget de l'exercice 2025



## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| <b>Préambule, déficit budgétaire et marge d'autofinancement</b> .....         | 3  |
| <b>MCH2 : un nouveau plan comptable</b> .....                                 | 4  |
| <b>A. Charges par nature</b> .....  | 5  |
| A.1. Charges du personnel .....   | 6  |
| A.2. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation .....      | 6  |
| A.3. Amortissements et amortissements du patrimoine administratif .....       | 7  |
| A.4. Charges de transfert .....   | 7  |
| <b>B. Revenus par nature</b> .....  | 7  |
| B.1. Contribution aux recettes fiscales .....                                 | 8  |
| <b>C. Questions générales diverses</b> .....                                  | 9  |
| Péréquation .....   | 9  |
| Ressourcerie .....  | 9  |
| Projets pour le terrain de sport des Perrerets (rugby) .....                  | 10 |
| Bâtiment A5.1 - Rue de la Combe .....   | 10 |
| Plan d'affectation communal (PACom) .....                                     | 10 |
| Baisse d'impôts et charges péréquatives .....                                 | 11 |
| Taxes pour l'efficacité énergétique et Attrib. Efficacités énergétiques ..... | 11 |
| <b>Analyses des dicastères dans le détail :</b> .....                         | 12 |
| 0. Administration générale .....  | 12 |
| 1. Ordre et sécurité publics, défense .....                                   | 13 |
| 2. Formation .....  | 15 |
| 3. Culture, sport et loisirs, église .....                                    | 16 |
| 4. Santé .....  | 18 |
| 5. Prévoyance sociale .....   | 19 |
| 6. Trafic et télécommunications .....   | 20 |
| 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire .....           | 21 |
| 8. Economie publique .....  | 22 |
| 9. Finances et impôts .....   | 22 |
| <b>Plan des investissements</b> .....   | 24 |
| <b>Vœu</b> .....  | 24 |
| <b>Conclusions</b> .....  | 24 |

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

|     |                    |                              |
|-----|--------------------|------------------------------|
| M.  | Nicolas Pellet     | PLR ; 1 <sup>er</sup> membre |
| M   | Alain Bringolf     | GdG ; rapporteur             |
| M.  | Jérôme Frachebourg | GdG                          |
| M.  | Samuel Freuler     | GdG                          |
| Mme | Angelita Galvez    | PS-Les Verts-e-s             |
| Mme | Iulica Gorgoni     | PS-Les Verts-e-s             |
| M   | Evan Lock          | GdG                          |
| M.  | Rasul Mawjee       | PLR                          |
| Mme | Isabelle Wegmann   | UDC                          |

s'est réunie les 11, 14, 21, 28 novembre ainsi que le 2 décembre 2024.

### **Excusés**

11 novembre : Jérôme Frachebourg

14 novembre : Nicolas Pellet, Rasul Mawjee et Jérôme Frachebourg

21 novembre : Nicolas Pellet

28 novembre : Nicolas Pellet

### **Remerciements**

Les membres de la COFIN remercient de leur présence MM. Gilles Davoine, Municipal des finances, économie, sports et domaines et Julien Ménoret, Chef de service des finances, de l'économie et des sports lors de la séance de commission du 21 novembre. Les nombreuses questions de la commission ont été traitées par écrit par les différents services administratifs communaux avec beaucoup de précision et de transparence. Nous les en remercions également.

### **Préambule, déficit budgétaire et marge d'autofinancement**

Ainsi que prévu par les art. 5 à 12 du Règlement sur la Comptabilité des Communes (RCCom), le Conseil doit se déterminer sur le budget communal de l'année à venir. Le budget communal indique les recettes prévues et les dépenses autorisées par tâche ou fonction et par nature (salaires, achats de matériel, subventions, etc.) et doit être adopté avant le 15 décembre. Rappelons que le budget constitue une autorisation de dépenses accordée à la Municipalité, sur la base de ses prévisions et des besoins estimés dans les services de l'administration communale. La Municipalité n'a pas d'obligation de consommer les montants prévus au budget. Cependant, les crédits budgétaires ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles prévues au budget. Les crédits budgétaires non utilisés sont périmés à la fin de l'exercice. La Municipalité devra également veiller à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés, toute dépense supplémentaire au budget devant obligatoirement faire l'objet d'une nouvelle autorisation du Conseil communal.

La COFIN précise encore que le Conseil Communal ne vote ici que sur le budget de 2025. Les dépenses prévues dans le plan des investissements – cf. 11.5 p. 90-95 du préavis, ne seront votées que lorsque la Municipalité présentera les préavis en relation avec ces différents objets.

Le tableau ci-dessous résume et compare les principaux chiffres-clés à retenir du Budget 2025.

### Chiffres-clés : comparatif

| CHF                 | Bénéfice / déficit | Total charges | Total revenus | Marge autofinancement |
|---------------------|--------------------|---------------|---------------|-----------------------|
| Comptes 2023        | 347'974.-          | 77'856'454.-  | 78'204'438.-  | 7'059'851.-           |
| Budget 2024         | -2'324'050.-       | 71'602'375.-  | 69'278'325.-  | 3'560'125.-           |
| Budget 2025         | -3'224'050.-       | 74'884'900.-  | 71'660'850.-  | 3'111'050.-           |
| Diff. 2024-2025 (%) | +52.2%             | +4.6%         | +3.4%         | -12.6%                |

#### Déficit budgétaire

Comme les années précédentes, la Municipalité présente un déficit budgétaire en 2025. Bien que supérieur de 900'000.- au déficit 2024, il reste de peu inférieur au déficit budgétaire de 2023, pour rappel à CHF 3'333'500.-. Un accroissement des charges (+4.6%) plus fort que celui des revenus (+3.4%), explique cette péjoration du déficit.

#### Marge d'autofinancement budgétée

Bien que se dégradant de 12.6% par rapport à 2024, elle reste tout de même légèrement supérieure à la marge d'autofinancement moyenne budgétée depuis 2014 (CHF 3'064'000.-).

Notons que les marges budgétées sont toujours inférieures aux marges effectives (c'est-à-dire issue des comptes réels). Concernant ces dernières, rappelons que la moyenne décennale des marges d'autofinancement effectives se situerait autour de CHF 7.0 millions (en excluant 2015, 2019 et 2021, trois exercices hors norme).

#### MCH2 : un nouveau plan comptable

Le budget 2025 représente le premier exercice entièrement réalisé avec le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Déjà en place dans les autres cantons, notre commune fait partie des 30 collectivités publiques vaudoises dites «pilotes», qui tiennent leurs comptes en MCH2 depuis le 1er janvier 2024, les autres communes et associations de communes vaudoises devant passer à MCH2 au plus tard en 2027.

Concrètement pour Gland, ce nouveau modèle comptable a accru le nombre de comptes et sous-comptes d'une quarantaine d'unités à près de 250. Chacun y est présenté :

- > selon la classification fonctionnelle (par tâche) et
- > selon la classification comptable (par nature)

MCH2 a radicalement modifié la dénomination et le classement des comptes, ce qui rend toute comparaison avec les exercices comptables précédents quasi impossible sans un fastidieux exercice de re-ventilation des comptes. Le travail de la COFIN a été plus délicat que d'habitude car nous n'avons pas pu comparer le Budget 2025 avec les comptes bouclés de 2023. Cependant, l'élaboration des deux budgets 2024 et 2025, ainsi que celle des comptes effectifs 2024 en juin prochain sur ce modèle MCH2, rendront ces comparaisons à nouveau possibles.

Pour plus d'explications sur MCH2, veuillez-vous référer au [rapport du Budget 2024 de la COFIN](#), ainsi qu'en pages 35-36 du [préavis 52 / 2023](#).

## Informations

Les passages indiqués en *italiques de couleur bleue* sont des extraits des réponses écrites de la Municipalité.

### A. Charges par nature

La période 2008-2022 avait été marquée par des taux directeurs en baisse et parfois même négatifs, tandis qu'en 2023, les taux directeurs en Suisse étaient remontés jusqu'à 1.75%. Ainsi qu'évoqué l'an dernier - cf. [rapport COFIN sur le Budget 2024](#), l'inflation en Suisse est retombée en dessous de 2% (scénario de "soft landing"), ce qui a permis à la BNS d'abaisser progressivement son taux directeur pour le ramener à 1% aujourd'hui.

Du fait de l'endettement croissant de notre commune, les taux d'intérêt projetés sur le Franc suisse influencent largement les charges financières de notre dette, dont les intérêts passifs augmentent de CHF +353'000.- à CHF 1'407'850.-. Profitant de la tendance actuelle de taux bas, les emprunts communaux arrivant à échéance continueront d'être renouvelés à plus long terme (10 ans).

L'endettement de notre commune est un sujet essentiel sur lequel la COFIN garde un œil attentif. Ainsi, la dette brute à fin 2025 est budgétée à CHF 125'000'000.- / soit CHF 8'741.- par habitant (pour rappel, à fin 2024, elle se montait à CHF 98'000'000.- / soit CHF 6'805.- par habitant, synonyme d'un accroissement de la dette de +28.45%. Le ratio de l'endettement par rapport aux revenus financiers est ainsi estimé aux alentours de 158%, ce qui correspond à une qualification considérée comme mauvaise par le Canton. Ceci doit cependant être pondéré par des caractéristiques propres à MCH2 où les revenus de la péréquation sont présentés en déduction des charges péréquatives.

Une stabilisation de ce ratio d'endettement pourrait être atteint grâce à l'augmentation de la population glandoise, de laquelle découlerait une augmentation des revenus financiers. Compte tenu des constructions en cours d'achèvement, la Municipalité table sur une croissance de nos résidents de +1.5% d'ici la fin de l'année 2025, conformément aux prévisions de croissance de population du [SCRIS \(Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistique\)](#) pour le district. Une légère diminution des habitants a cependant été constatée à Gland en 2024, laquelle peut s'expliquer ainsi :

*Nous avons constaté, en effet, un léger repli de la population entre janvier et juin 2024 (-47 personnes). Le bâtiment à l'Allée du Communet 1 (actuellement en rénovation) a eu des conséquences sur les administrés-locataires (départs, changements d'adresse à l'intérieur de la Commune). De plus, le nombre de personnes à protéger (permis S) peut fluctuer et impacte la statistique.*

*Mais au 30 septembre 2024 les registres montrent un fléchissement de cette tendance puisque la population est remontée à 13'983 personnes (+7 depuis le début de l'année en net). Le bâtiment à la Rue de la Combe 24 (27 appartements) est désormais habitable, les premiers locataires arrivent depuis le début du mois novembre. Ces éléments tendent à démontrer que la population devrait s'approcher des 14'100 habitants conjecturés pour la préparation du budget 2025.*

La COFIN a demandé, au cas où un manque de croissance de la population devait se prolonger, si la Municipalité envisageait de revoir ou reporter certains investissements prévus ces prochaines années ?

*Si ce chiffre (+1.5%) n'était pas atteint, les charges intercommunales, souvent réparties ou facturées au franc par habitant pourraient occasionner des économies. En ce qui concerne la fiscalité, c'est la situation au 31 décembre 2025 qui comptera plus que la population au 31 décembre 2024.*

## A.1. Charges du personnel

Comme en 2024, l'indexation des salaires du personnel communal au coût de la vie, imposée par le règlement du personnel (+1.3% budgété, soit CHF +174'750.-), sera cependant moins importante qu'escompté. Communiqué après la parution du préavis N°73, le taux officiel du renchérissement de +0.65%, soit CHF +87'375.- remplacera le taux budgété (+1.3%) et sera appliqué pour l'adaptation des salaires des collaborateurs communaux en fin d'année. Cet ajustement au taux de renchérissement réel portera ses effets sur les comptes de 2024.

En pages 13-14 du préavis, l'ensemble des nouveaux postes nets correspondent à 5.4 ETP. La COFIN s'est assurée que l'engagement déjà accordé par le Conseil – cf. [préavis N° 70/2024](#), d'un.e chef/fe de projet à 80% pendant 3 ans au maximum (0.8 ETP), était bien inclus dans le tableau des augmentations de taux d'activité, mais pas au montant de CHF 386'450.- indiqué au point 5.1 de ce préavis. Ce dernier chiffre correspond bien aux charges effectives pour 4.6 ETP (5.4 ETP – 0.8 ETP). Par ailleurs, suite au crédit complémentaire accordé pour le traitement des dossiers de police des constructions pour une période de 3 mois - cf. [préavis N° 62/2024](#), cette activité figure bien au tableau des ETP ainsi qu'au budget prévu pour leur financement.

Le tableau ci-dessous met en perspective les nouveaux postes et/ou les augmentations de taux d'occupation demandés lors des cinq derniers budgets.

Charges du personnel - Tableau des demandes budgétées en ETP par services - 2020-2025

|                          | Budget 2020 |            | Budget 2021 |            | Budget 2022 |            | Budget 2023 |            | Budget 2024 |            | Budget 2025 | TOTAL       |
|--------------------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|-------------|
|                          | Demandé     | Obtenu     | Demandé     | Obtenu     | Demandé     | Obtenu     | Demandé     | Obtenu     | Demandé     | Obtenu     | Demandé     | Obtenu      |
| Secrétariat municipal    | 0,3         | 0,3        | 1,3         | 0,3        | 2,2         | 2,2        | 0,6         | 0,6        | 1,4         | 1,4        | 1,5         | 4,8         |
| SPOP                     | 0,2         | 0,2        | 0,8         | 0,3        |             |            | 1,0         | 1,0        | 1,0         | 1,0        | 0,5         | 2,5         |
| Serv. Culture & social   | 0,5         | 0,5        | 0,4         | 0,4        | 0,3         | 0,3        | 0,8         | 0,8        | 1,2         | 1,2        | 0,8         | 3,2         |
| SBU                      |             |            | 1,0         | 1,0        |             |            | 1,0         | 1,0        | 0,3         | 0,3        | 1,8         | 2,3         |
| SIE                      |             |            | 1,5         | 0,5        | 1,0         | 1,0        | 1,0         | 0,8        | 1,4         | 1,4        |             | 3,7         |
| Serv. Enfance & jeunesse |             |            | 0,4         | 0,4        | 0,2         | 0,2        | 1,0         | 1,0        | 1,5         | 1,5        | 0,8         | 3,1         |
| SFINES                   |             |            |             |            |             |            | 0,1         | 0,1        | 0,3         | 0,3        |             | 0,4         |
| <b>TOTAL</b>             | <b>1,0</b>  | <b>1,0</b> | <b>5,4</b>  | <b>2,9</b> | <b>3,7</b>  | <b>3,7</b> | <b>5,5</b>  | <b>5,3</b> | <b>7,1</b>  | <b>7,1</b> | <b>5,4</b>  | <b>20,0</b> |

La COFIN s'est également interrogée si la hausse des traitements des apprentis et auxiliaires (CHF +132'750.-) étaient dus à une augmentation du nombre de personnes, ou à des traitements plus élevés.

(..) il y a un accroissement du volume d'heures travaillées dans certains postes.

Les principales hausses concernent principalement 4 fonctions :

- *Auxiliaire des bâtiments scolaires : la hausse du budget en 2025 est due, notamment, à une augmentation des heures prévues pour le nettoyage du bâtiment de Grand-Champ qui sera nécessaire à la suite de la mise en service du 3ème étage du Collège dès la rentrée 2025-2026.*
- *Auxiliaires Pause Déj' : le nombre d'auxiliaire est passé de 13 en 2024 à 14 en 2025 à la suite d'une hausse du plafond de fréquentation estimé. De plus, 3 auxiliaires supplémentaires sont également prévus pour la prise en charge parascolaire des élèves de la Classe régionale de pédagogie spécialisée (CRPS) lancée par le Canton cette année scolaire 2024 -2025.*
- *Apprenti(-e)s administratifs : Pour 2024, seuls deux postes étaient prévus (1 apprenti(-e) et 1 stagiaire MPC), alors que pour 2025 tous les postes seront repourvus, soit 2 apprenti(-e)s et 1 stagiaire MPC.*
- *Apprenti(-e) bibliothèque : En 2024, il s'agit d'un(-e) apprenti(-e) de 3ème année alors qu'en 2025, il s'agira d'un apprenti(-e) de 1ère année.*

## A.2. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Bien que dépendantes de situations conjoncturelles, climatiques ou d'évènements géopolitiques sur lesquels la commune n'a pas de prise, ces charges sont nettement inférieures à l'année dernière. Une baisse des prix de l'énergie étant anticipée, l'achat d'électricité et d'énergie pour la chaleur et d'eau diminuent de presque 12% en se basant sur les moyennes de consommation des dernières années.

D'autres facteurs expliquent également l'amointrissement de ces charges telles que la part d'électricité autoconsommée à prix préférentiel par la déchèterie qui est plus importante qu'estimée et dont le budget a donc été revu à la baisse. Par ailleurs, les sites des Perrerets et de Mauverney ne permettent plus de différencier la revente d'énergie sur le réseau. Celle-ci sera dorénavant directement décomptée de leurs factures qui seront mécaniquement moins élevées. Soulignons enfin que l'impact positif des travaux de rénovation des bâtiments ou d'assainissement de l'éclairage public permettent également de décroître la consommation globale d'énergie de la commune.

### **A.3. Amortissements et amortissements du patrimoine administratif**

Le solde restant à payer des investissements effectués se monte à CHF 57'329 millions. En y ajoutant les préavis en cours (CHF 6'718 millions), ce montant s'accroît à CHF 64'047 millions. La COFIN s'est demandé quel sera l'impact prévisible des préavis en cours et à venir dans cette législature sur la charge d'amortissement dès 2025-2026 ?

*Il est trop tôt pour pouvoir calculer un chiffre avec précision, étant donné que la date de début d'amortissement dépend de l'avancement des projets. Néanmoins, si nous prenons les préavis qui n'auront plus de dépenses prévues après 2025 du plan des investissements (qui par conséquent commenceront à être amortis en 2026), on peut estimer que le **montant additionnel d'amortissement s'élèverait à environ CHF 842'000.-** en fonction des durées d'amortissements prévues par les préavis (validé par le Conseil) et prévues par MCH2 pour les préavis à venir ou les préavis validés en 2024.*

La commission a également demandé certaines précisions sur la nouvelle nomenclature des comptes de la section 33 – *Amortissements du patrimoine administratif*. Ainsi, le **compte 330** concerne les immobilisations corporelles (amortissements des coûts de construction de bâtiments, routes, etc..), alors que le **compte 332** touche les immobilisations incorporelles (amortissements des coûts des logiciels informatiques, des mesures de soutien COVID aux commerçants ou ceux des navettes Cristal par ex.).

### **A.4. Charges de transfert**

Dans la sous-rubrique 361 - *Parts des collectivités publiques*, les charges augmentent fortement de +9.66% à CHF 12'915'350.- essentiellement par l'accroissement des factures policières (CHF +628'300.-) et du RAT (CHF +377'500.-).

La sous-rubrique 366 – *Amortissements de subventions d'investissement* (DISREN et Fonds incorporels...) croît de 54.66% à CHF 223'400.-. Cette tendance s'explique par l'avancement plus rapide que prévu sur certains préavis (94/2010, 70/2020, 6/2021, 86/2020) ainsi qu'à des préavis nouvellement amortis en 2025 (49/2023).

## **B. Revenus par nature**

Le total des revenus épurés budgétés augmente de +3.44% à CHF 71'660'850.- par rapport au budget 2024 et sont détaillés [en page 26 du préavis](#). Les deux principaux postes de produits augmentent de +3.63% pour les impôts et de +0.35% pour les taxes. A eux deux, ces deux postes constituent près de 83% de nos recettes communales.

Le SFINES nous a communiqué une erreur de dénomination sur les sous-rubriques suivantes :

- **424** – ~~Gains comptables sur les placements patrimoine financiers~~ qui devient « **Taxes d'utilisation et prestations de service** »
- **425** – ~~Revenus des prêts du patrimoine administratif~~ qui devient « **Recettes sur ventes** »

La répartition de ces deux sous-rubriques est détaillée comme suit :

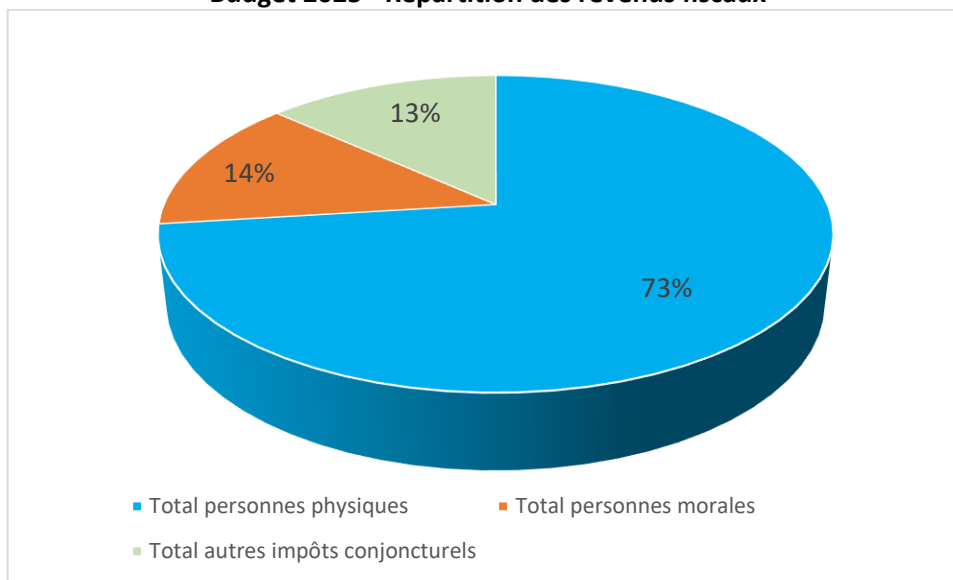
| Nature 424 - Taxes d'utilisation et prestations de service |                                       |               |  |              |              |              |
|--|---------------------------------------|---------------|--|--------------|--------------|--------------|
| Division   | Nom division                          | No de compte  | Description  | Budget 2025  | Budget 2024  | Ecart        |
| 21700  | Bâtiments scolaires                   | 21700.4240.00 | Taxes d'utilisation et prest. de service - Ventes d'énergie  | -            | 5'500.00     | - 5'500.00   |
| 35000  | Églises et affaires religieuses       | 35000.4240.00 | Taxes d'utilisation et prest. de service - Ventes d'énergie  | 1'500.00     | -            | 1'500.00     |
| 61510  | Places de stationnement               | 61510.4240.01 | Taxes d'utilisation et prest. service - Autor. de stationner | 58'500.00    | 70'000.00    | - 11'500.00  |
| 61510  | Places de stationnement               | 61510.4240.02 | Taxes d'utilisation et prest. de service - Plan de mobilité  | 70'000.00    | 55'000.00    | 15'000.00    |
| 62910  | Transports publics urbains            | 62910.4240.00 | Taxes d'utilisation et prest. de service - Publicité TUG     | 10'000.00    | 10'000.00    | -            |
| 71001  | Approvisionnement en eau              | 71001.4240.01 | Taxes d'utilisation et prest. service - Taxes raccordement   | 295'500.00   | 467'000.00   | - 171'500.00 |
| 71001  | Approvisionnement en eau              | 71001.4240.02 | Taxes d'utilisation et prestations de service - Ventes d'eau | 1'384'200.00 | 1'410'100.00 | - 25'900.00  |
| 72000  | Traitements des eaux usées            | 72000.4240.01 | Taxes d'utilisation - Raccordement réseau d'égouts           | 738'800.00   | 1'167'600.00 | - 428'800.00 |
| 72000  | Traitements des eaux usées            | 72000.4240.02 | Taxes d'utilisation - Annuelles Réseau d'égouts              | 185'000.00   | 188'900.00   | - 3'900.00   |
| 72000  | Traitements des eaux usées            | 72000.4240.03 | Taxes d'utilisation - Annuelles Epuration                    | 915'900.00   | 936'250.00   | - 20'350.00  |
| 73001  | Gestion des déchets urbains - Déchets | 73001.4240.00 | Taxes d'utilisation et prestations de service                | 500.00       | 500.00       | -            |
| 73002  | Gestion des déchets - Déchetterie     | 73002.4240.00 | Taxes d'utilisation et prestations de service                | 1'039'600.00 | 1'024'000.00 | 15'600.00    |
| 84000  | Tourisme                              | 84000.4240.00 | Taxes d'utilisation et prest. de service - Taxes de séjour   | 102'350.00   | 51'250.00    | 51'100.00    |
|  |                                       |               |  | 4'801'850.00 | 5'386'100.00 | - 584'250.00 |

| Nature 425 - Recettes sur ventes |   |               |   |             |             |             |
|----------------------------------|---|---------------|---|-------------|-------------|-------------|
| Division                         | Nom division  | No de compte  | Description   | Budget 2025 | Budget 2024 | Ecart       |
| 02202                            | Secrétariat du Service de la population                   | 02202.4250.00 | Ventes  | 500.00      | 400.00      | 100.00      |
| 11100                            | Police et sécurité publique                               | 11100.4250.00 | Ventes - Usage accru du domaine public                  | 4'900.00    | 4'900.00    | -           |
| 32201                            | Musique et théâtre  | 32201.4250.01 | Ventes - Recettes buvettes                              | 35'000.00   | 35'000.00   | -           |
| 32201                            | Musique et théâtre  | 32201.4250.02 | Ventes - Saison culturelle - Recettes                   | 175'000.00  | 220'000.00  | - 45'000.00 |
| 32904                            | Fête nationale  | 32904.4250.00 | Ventes (emplacements stands, sponsors manifestation, et | 20'000.00   | 20'000.00   | -           |
| 32905                            | Fête multiculturelle                                      | 32905.4250.00 | Ventes  | 3'800.00    | 3'350.00    | 450.00      |
| 32906                            | La nuit est belle   | 32906.4250.00 | Ventes  | 2'000.00    | -           | 2'000.00    |
| 32910                            | La table aux étoiles                                      | 32910.4250.00 | Ventes  | 2'500.00    | -           | 2'500.00    |
| 33102                            | Open Air  | 33102.4250.00 | Ventes - Cinéma Open Air                                | 15'000.00   | 35'000.00   | - 20'000.00 |
| 34101                            | Sports  | 34101.4250.00 | Ventes  | 1'800.00    | 1'000.00    | 800.00      |
| 34102                            | Patinoire mobile  | 34102.4250.00 | Ventes  | 143'500.00  | 139'450.00  | 4'050.00    |
| 54504                            | Fête du Chêne   | 54504.4250.00 | Ventes  | 6'000.00    | 6'000.00    | -           |
| 54505                            | Gland ça marche   | 54505.4250.00 | Ventes  | 800.00      | 1'100.00    | - 300.00    |
| 54506                            | Festival des tout-petits                                  | 54506.4250.00 | Ventes  | 1'000.00    | -           | 1'000.00    |
| 62991                            | Transports publics, non mentionné ailleurs                | 62991.4250.00 | Commissions sur ventes de cartes CFF                    | 3'000.00    | 6'900.00    | - 3'900.00  |
| 73002                            | Gestion des déchets - Déchetterie                         | 73002.4250.00 | Ventes - Valorisation des déchets recyclables           | 117'000.00  | 122'000.00  | - 5'000.00  |
| 79020                            | Service d'architecture                                    | 79020.4250.00 | Ventes  | 5'250.00    | 4'950.00    | 300.00      |
| 85001                            | Economie  | 85001.4250.00 | Ventes  | -           | 3'000.00    | - 3'000.00  |
| 85007                            | AG Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux | 85007.4250.00 | Ventes  | 13'750.00   | -           | 13'750.00   |
|                                  |   |               |   | 550'800.00  | 603'050.00  | - 52'250.00 |

### B.1. Contribution aux recettes fiscales

Budget 2025 - Répartition des revenus fiscaux



Malgré un important contribuable sis sur notre commune, la répartition des revenus fiscaux purement issus des entreprises installées à Gland, reste minoritaire. Comme déjà mentionné l'année dernière, une évolution vers une répartition plus équilibrée entre les revenus fiscaux sur personnes physiques et personnes morales, serait souhaitable.



Les autres postes des revenus par nature n'ont pas fait l'objet de commentaires particuliers, à l'exception de l'importante diminution des taxes de raccordement aux réseaux d'eau et d'égouts (CHF -600'300.-). Les projets de villas au chemin des Vignes et au chemin des Pommiers prennent du retard, ce qui implique un report des taxes de raccordement budgétées de 2024 à 2025 (et déjà de 2023 à 2024). Ces retards ont cependant un effet neutre en termes de variation des recettes d'une année à l'autre. En fait, cette baisse entre 2024 et 2025 est principalement expliquée par les taxes de raccordement induites par le projet de la tour Swissquote, budgétées en 2024, mais déjà encaissées en 2023.

## Questions générales diverses

### Péréquation

Concernant la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV), laquelle sera malheureusement nettement moins favorable pour nous que ne le laissent entendre les précédentes estimations, la COFIN a demandé le détail des **29.6%** des acomptes pour la participation à la cohésion sociale ?

*Il s'agit des charges déduction faites des écritures comptables : amortissements, attribution aux fonds de réserves et imputations internes.*

|  |                   |
|--|-------------------|
| Participation à la cohésion sociale                        | 13'563'550        |
| Péréquation (R + B + V + C)                                | 3'085'450         |
| Facture policière  | 2'690'150         |
| <b>Total péréquation</b>                                   | <b>19'339'150</b> |
| <b>Charges totales</b>                                     | <b>74'884'900</b> |
| - Amortissements (natures 33 et 366)                       | -5'973'400        |
| - Attrib. Au fonds et financements spéciaux (nature 35)    | -1'659'050        |
| - Imputations internes (nature 39)                         | -1'950'800        |
| <b>= Charges épurées</b>                                   | <b>65'301'650</b> |
| <b>% de la péréquation par rapport aux charges épurées</b> | <b>29.6%</b>      |

### Ressorcerie

Sur demande de la COFIN, la Municipalité a fourni le descriptif de poste correspondant à la création d'un emploi de Maître socioprofessionnel en charge de l'encadrement des jeunes en réinsertion au sein du futur atelier de rénovation (+0.8 ETP). Lors des discussions avec la Municipalité, la COFIN a cependant relevé qu'on est passé d'une situation originelle où la déchèterie représentait un centre de revenus, à un centre de coûts aujourd'hui. Les commentaires de l'exécutif sont résumés ci-après :

*La Ressorcerie est un projet préventif visant à ouvrir ou réouvrir des perspectives professionnelles aux jeunes les plus en difficulté tout en les orientant vers d'autres structures certifiantes, leur permettant ainsi d'intégrer ou réintégrer par étapes le monde du travail. Par conséquent, s'il ne représente pas à court terme un centre de revenu, cette prestation publique au bénéfice de la population allègera significativement à moyen et long terme la facture sociale qui aurait découlé de l'exclusion de ces jeunes (chômage, incivilités, déprédations/incarcérations, revenus d'insertion etc.).*

*Par ailleurs, le projet prévoit la rénovation de meubles récupérés à la déchèterie par le biais de son atelier de travail du bois encadré par un Maître socioprofessionnel, qui aura pour mission d'assurer la sécurité des jeunes en rupture sociale et/ou scolaire (notamment en ce qui concerne la manipulation des machines), de les remettre progressivement en confiance tout en les préparant au monde professionnel par le développement de compétences et la découverte de différents domaines d'activités comme la menuiserie, le poly design, ou encore la peinture. Une fois rénovés, les meubles seront mis en vente et*

*génèreront ainsi des revenus pour la Ville, en parallèle de ceux engendrés par les locations des locaux et de l'atelier aux associations et particuliers.*

### **Projets pour le terrain de sport des Perrereys (rugby)**

cf. p. 93 - Plan des investissements pour CHF 100'000.- + crédit de réalisation p. 93, CHF 1'000'000.-

En quoi consistent ces projets mentionnés ?

*La zone sportive des Perrereys est un espace clé pour les amateurs de sport à Gland, permettant la pratique d'activités variées telles que le rugby, le basket, le football et bien d'autres sports sur ses surfaces en herbe. Le projet de réaménagement de cette zone vise à améliorer et sécuriser les infrastructures, en particulier celles du club de rugby de Gland. Les installations actuelles, notamment le seul terrain de rugby, ne suffisent plus à répondre à l'augmentation du nombre de joueurs et à la diversité des catégories proposées. Les améliorations du terrain de rugby comprennent notamment :*

- ☒ Nivellement et mise aux normes du terrain*
- ☒ Homologation, mise aux normes et réparation des luminaires*
- ☒ Réaménagement de la zone herbeuse pour accueillir les jeunes joueurs*
- ☒ Installation d'une rambarde autour du terrain*
- ☒ Installation d'une arrivée d'eau au Clubhouse du Rugby ou d'une nouvelle structure*
- ☒ Aménagement de gradins*

*D'autres améliorations des zones environnantes seront étudiées, en particulier :*

- ☒ Étude pour la création d'une zone de Parking*
- ☒ Installation d'un terrain multi sport fermé*
- ☒ Couverture des terrains multisports*

### **Bâtiment A5.1 Rue de la Combe - cf. préavis p. 9**

La COFIN s'étonne que la fin du chantier de gros-œuvre de ce bâtiment n'ait lieu qu'en 2025, alors que le préavis N° 37/2023 prévoyait une entrée en fonction au printemps 2024 !

*L'élément principal ayant engendré ce retard par rapport à la planification initiale portée dans le préavis n°37/2023 est la désignation du tenancier pour le point de vente de produits locaux et de restauration de quartier. En effet, les installations techniques de production étant tributaires du style de cuisine pratiqué, les plans définitifs du rez-de-chaussée n'ont pas pu être finalisés avant la désignation du futur gérant. Tenant compte de cette désignation par la Municipalité en décembre 2023, les plans d'exécution du rez-de-chaussée ont donc pu être finalisés pendant l'été 2024. Puis, en fonction des disponibilités des entreprises, les travaux ont démarré en octobre 2024 pour une livraison des locaux prévue en avril 2025.*

### **Plan d'affectation communal (PACom) - cf. préavis p. 9**

Bien que non spécifiquement liée au Budget, la question du nouveau Plan d'affectation communal (PACom), lequel régit le développement territorial de notre commune est repoussé, au mieux, pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2025. La COFIN regrette que ce PACom, dont on attend la finalisation depuis des années, n'ait pas encore été présenté au Conseil. Nous comprenons que d'importants nouveaux éléments y sont intégrés au fur et à mesure, mais il faut qu'à un moment, la situation soit arrêtée et que de futurs nouveaux éléments soient réservés pour les versions suivantes du PACom. La Municipalité nous informe cependant de la tenue d'une séance d'information publique prévue courant 2025, en parallèle aux mises à l'enquête du Plan d'Affectation (PA) de « Gare Sud ».

### **Baisse d'impôts et charges péréquatives**

D'un point de vue purement théorique, quel serait l'impact sur les charges péréquatives d'une éventuelle baisse des impôts communaux ?

*Il n'y aurait pas d'impact car le Revenu fiscal standardisé (RFS) tient compte d'un coefficient fiscal communal moyen et non de celui de la commune spécifiquement. Autrement dit, le RFS correspond au revenu théorique que chaque commune générerait si elle appliquait le coefficient d'imposition moyen (67.6), ainsi qu'un taux standard de 1‰ pour l'impôt foncier.*

### **Taxes pour l'efficacité énergétique et 76101.3510.00 – Attrib. Efficacités énergétiques - cf. préavis p. 5 et 23**

La hausse des taxes pour le Fonds Efficacité énergétique et les énergies renouvelables : CHF +737'800.-

Attribution au Fonds « Efficacités énergétiques » : CHF +306'250.- à CHF 552'650.-

Ces taxes, sont directement facturées à leurs clients par la SEIC, mais pour le compte de la commune. Elles sont engrangées pour les fonds Efficacités énergétiques et Développement durable et calculées sur une base au centime par kWh. C'est le Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution de l'électricité qui en fixe les tarifs qui ont déterminés comme suit :

- 0.7cts/kWh pour Efficacités énergétiques
- 0.5ct/kWh pour Développement durables
- 0.5ct/kWh pour l'éclairage public

Au vu de l'accroissement des montants attribués dans ces Fonds correspondant à presque un point d'impôt, la COFIN s'est demandé dans quelle mesure certaines taxes perçues via nos factures-clients envoyées par la SEIC, pourraient être diminuées, ce qui correspondrait à une sorte de diminution fiscale indirecte pour les résidents glandois ?

La Municipalité nous a répondu que ces taxes n'étaient pas disproportionnées en rapport à certains coûts tels que l'acheminement de l'électricité, par exemple et qu'elles rapportaient beaucoup à nos finances grâce notamment, au Data Center. Il est d'ailleurs à prévoir que les montants issus de ce dernier vont continuer d'augmenter ces prochaines années. D'autre part, les montants attribués aux Fonds sont redistribués sous forme de subventions diverses à la population. Ainsi, une diminution des tarifs serait plutôt contreproductive, tout en n'ayant pas d'impact financier significatif pour les consommateurs privés.

-----

## Analyses des dicastères dans le détail

### 0. Administration générale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions depuis 2024.

| Administration générale    | CHARGES    | REVENUS   | ECART      |
|----------------------------|------------|-----------|------------|
| Comptes 2021               | N/A        | N/A       | N/A        |
| Comptes 2022               | N/A        | N/A       | N/A        |
| Comptes 2023               | N/A        | N/A       | N/A        |
| Budget 2024                | 10 873 200 | 1 709 100 | -9 164 100 |
| Budget 2025                | 11 424 800 | 1 679 300 | -9 745 500 |
| Budget - évolution 2024-25 | 5,07%      | -1,74%    | 6,34%      |

*N/A : Les comptes des années 2021 à 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.*

Pour la partie « Administration générale » du budget 2025, on peut constater une baisse des revenus de CHF 29'800.- (-1.74%) et une augmentation des charges de CHF 551'600.- (+5.07%) par rapport au budget de l'année précédente. La baisse des revenus se situe principalement dans les comptes qui concernent les immeubles administratifs, où des prévisions pour des rentrées moindres ont été établies en 2025. L'augmentation des charges est principalement due à l'indexation des salaires, à quelques augmentations, ainsi qu'aux primes versées pour le personnel de l'administration communale. Cette augmentation des charges est également due à la création d'un poste d'assistant(-e) administratif(-ve) allround ainsi qu'à l'augmentation de 0.2 ETP pour la secrétaire de direction, lesquels se retrouvent dans le compte 02201.3010.00 « Salaires du personnel administratif et d'exploitation » qui augmente de CHF 157'250.-

#### **Compte 01100.3161.00 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations – baisse de CHF 6'850.-**

*Le montant budgété pour 2024 comprenait l'installation du logiciel et du scanner ainsi que la formation du scanner et une présence le jour de la 1ère utilisation (CHF 2'850.-). De plus, dans le budget 2024, la licence a été surestimée (CHF 8'160.- contre CHF 4'540.- réellement facturé). Pour le budget 2025, ces montants ont été révisés afin de refléter la réalité, sans les frais de formations. Les frais sont donc adaptés ainsi et arrondis à la cinquantaine supérieure : Licence SuisseVote : CHF 4'540.20 / Location de scanner : CHF 4'594.25.*

#### **Compte 0221.3132.00 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc. – augmentation de CHF 19'000.-**

*Maintien des honoraires juridiques (accompagnement fin de contrat + révision du règlement du personnel), même montant qu'en 2024. Ajout d'un montant de CHF 15'000.- pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement (type assessment) dans le recrutement de postes de cadres. En perspective d'un changement du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) actuellement utilisé, un accompagnement par un consultant est souhaité pour un montant de CHF 15'000.- (analyse des besoins, contrôle des données, assistance pour le choix du logiciel, appel d'offre, etc.).*

#### **Compte 02230.3133.00 Charges d'utilisation informatiques – augmentation de CHF 37'100.-**

*L'augmentation de la demande budgétaire de CHF +37'100.- pour le compte 02230.3133.00 « Charges d'utilisation informatique » est due à deux facteurs :*

- Les adaptations des licences existantes, en coûts unitaires ou en nombres : CHF +4'483.-*
- Les nouvelles demandes émanant des services ou validées dans le cadre de projets : CHF +32'617.- Voici le détail des augmentations :*

|   | Licence             | Commentaire   | Montant [CHF] | Totaux [CHF] |
|---|---------------------|---|---------------|--------------|
| Adaptation à la consommation  | MonPortail          | Portail de gestion des devoirs accompagnés, de la cantine, activités sportives et autres. Augmentation du nombre d'élèves gérés dans le portail.  | 2'740.-       | 4'483.-      |
|   | Suites bureautiques | Augmentation du nombre de licences en lien avec les augmentations d'EPT pour MS-Office et MS-Project  | 1'330.-       |              |
|   | Divers              | Somme des augmentations de moins de CHF 1'000.-   | 413.-         |              |
| Nouvelles demandes des services ou demandes validées dans le cadre de projets | ARGUS               | Outil de recherche d'articles parus dans la presse, sur des sites internet ou des réseaux sociaux pour l'élaboration de revues de presses et d'analyse d'impact de campagnes de communication.                          | 14'217.-      | 32'617.-     |
|   | SwissLex            | Portail pour la recherche d'informations juridiques (articles de loi, jurisprudences, etc.). Deuxième licence requise en prévision du 0.5 EPT supplémentaire pour un juriste.   | 2'850.-       |              |
|   | Antidote            | Outil disposant de nombreuses fonctions d'aide à la rédaction. Quatre licences demandées pour 2025.   | 1'750.-       |              |
|   | Prezi               | Outil de création de présentations. Une licence demandée pour un pilote en 2025.  | 1'500.-       |              |
|   | Monday              | Outil de gestion de portefeuille de projets. L'acquisition des licences et la première année de maintenance ont été financés sur le projet PMO, la maintenance subséquente étant à budgéter sur un compte de l'OINFORM. | 12'300.-      |              |
|   | Divers              | Somme des augmentations de moins de CHF 1'000.-   | 0.-           |              |
|   |                     |   |               | 37'100.-     |

## 1. Ordre et sécurité publics, défense

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions depuis 2024.

| Ordre, sécurité publics, défense | CHARGES   | REVENUS | ECART      |
|----------------------------------|-----------|---------|------------|
| Comptes 2021                     | N/A       | N/A     | N/A        |
| Comptes 2022                     | N/A       | N/A     | N/A        |
| Comptes 2023                     | N/A       | N/A     | N/A        |
| Budget 2024                      | 3 708 700 | 195 100 | -3 513 600 |
| Budget 2025                      | 4 392 550 | 195 100 | -4 197 450 |
| Evolution 2024-25                | 18,44%    | 0,00%   | 19,46%     |

*N/A : Les comptes des années 2021 à 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.*

Comme on peut le constater, le budget 2025 est nettement plus élevé que celui de 2024 et les revenus restent les mêmes. La facture policière a également bien augmenté.

**Pourriez-vous nous expliquer la hausse de charge de la part des communes délégatrices – compte 11100.3611.21 de CHF 1'207'000.- à CHF 2'260'850.- ?**

*Globalement, la facture policière augmente de CHF 628'300.- mais la répartition est différente entre l'ancienne et la nouvelle péréquation, d'où cet écart de plus de CHF 1mio pour la part des communes délégatrices.*

|                                | Budget 2025<br>Acomptes corrigés | Budget 2024<br>Acomptes corrigés | Ecart<br>CHF   |
|--------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------|
| <b>Facture policière</b>       | <b>2'690'150</b>                 | <b>2'061'850</b>                 | <b>628'300</b> |
| Socle sécuritaire commun       | 429'300                          | 854'850                          | -425'550       |
| Part des communes délégatrices | 2'260'850                        | 1'207'000                        | 1'053'850      |

*En effet, avec la NPIV, la facture policière vise à répartir entre les communes les charges liées au financement des missions générales de police (MGP) accomplies par la Police Cantonale en leur faveur et/ou à leur place. CHF 74,3 millions est le montant de la facture policière pour l'année 2025. Il correspond au montant de l'année 2023 augmenté deux fois de 1,5%, comme prévu par la loi.*

*Le montant de la facture policière se répartit comme suit entre les communes :*

- 35% de la facture (CHF 26,0 millions) concerne le socle sécuritaire commun. Ce montant est réparti sur l'ensemble des communes, en francs par habitant (CHF31 en 2025).*
- 65% de facture (environ CHF 48,3 millions) concerne le coût des MGP des communes qui ont délégué ces missions à la Police Cantonale. Ce montant est réparti uniquement sur les communes délégatrices, 50% selon la population et 50% selon la population pondérée. Le montant par habitant varie entre CHF 117 par habitant pour une commune de 1'000 habitants ou moins et CHF 162 par habitant pour une commune de 14'000 habitants.*

*Selon l'ancienne péréquation et donc pour l'année 2024, le montant de CHF 73'172'185.- est réparti de la manière suivante :*

- 32.5%, soit CHF 23'784'144.- pour la facturation par l'Etat aux coûts réels aux communes délégatrices mais maximum 2 points d'impôt.*
- 67,5%, soit CHF 49'388'041.- solde à payer par toutes les communes proportionnellement au point d'impôt soit 1.24 point d'impôt.*

**Est-ce que certaines alternatives, telles qu'une véritable police locale, ou d'un partenariat avec Police Nyon Région ou encore de faire recours à des rondes d'entreprises privées de sécurité sur certains lieux sensibles, ont été envisagées ? Quels pourraient en être les coûts selon la solution choisie ?**

*Diverses options sont à l'étude par suite du postulat de Mme Ahimara Buffat intitulé « pour une amélioration de la sécurité en ville de Gland ». A noter, que le postulat a accéléré le processus, mais les réflexions étaient déjà en cours. Le SPOP est en discussion tant avec Police Nyon Région qu'avec la gendarmerie. Deux variantes seront présentées à la Municipalité, soit un contrat de prestations complémentaires avec la gendarmerie, sous la forme d'îlotiers (des gendarmes uniquement dévolus à Gland) soit un contrat avec Police Nyon Région, sous la forme d'une intégration dans l'association. Les coûts et le périmètre précis sont en discussion et seront présentés en Municipalité cette fin d'année ou début 2025.*

**11100.3181.00 – A quoi correspond cette augmentation de charges de CHF 1'600.- en 2024 à CHF 18'250.- en 2025 ?**

*Ce chiffre correspond à la moyenne des trois dernières années des montants échus de plus de 30 jours des amendes d'ordre et des OPG ainsi que les montants relatifs aux plaques étrangères (y.c. l'année 2024). Suite à l'introduction du nouveau système de gestion des amendes et la surcharge du service, un retard a été pris dans les mises aux poursuites, retard à rattraper en 2024-2025, qui aura pour conséquence des montants de pertes sur créances effectives plus élevés.*

## 2. Formation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions depuis 2024.

| Formation                  | CHARGES    | REVENUS   | ECART      |
|----------------------------|------------|-----------|------------|
| Comptes 2021               | N/A        | N/A       | N/A        |
| Comptes 2022               | N/A        | N/A       | N/A        |
| Comptes 2023               | N/A        | N/A       | N/A        |
| Budget 2024                | 11 034 650 | 1 444 950 | -9 589 700 |
| Budget 2025                | 11 097 850 | 1 569 250 | -9 528 600 |
| Budget - évolution 2024-25 | 0,57%      | 8,60%     | -0,64%     |

*N/A : Les comptes des années 2021 à 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.*

Le budget 2025 comparé à 2024, fait ressortir une légère augmentation des charges de 0.57%, ainsi qu'une hausse des revenus de 8.6%. L'augmentation des revenus est essentiellement due aux remboursements de tiers et des prestations de services, ainsi que des dédommagements du Canton et concordats.

### **21700.4240.00 Taxes d'utilisation et prestations de services-Ventes d'énergie**

Cette taxe ne figure plus dans le budget 2025, du fait qu'il n'est plus possible d'effectuer l'estimation du montant qui reviendrait à la Commune par suite d'un regroupement en consommation propre dans les bâtiments scolaires. En effet, les RCP ne permettent pas de différencier le refoulement de l'achat d'électricité, raison pour laquelle le montant a été mis à CHF 0.- en 2025.

### **21801 Réseau d'accueil des Toblerones - Accueil parascolaire**

La participation de la Commune pour le RAT continue d'augmenter d'année en année. Après une hausse de CHF 596'800.- en 2024 par rapport au budget 2023, le RAT prévoit encore un accroissement des coûts de CHF 376'950.- comparé au budget 2024.

Comme l'année passée, en raison de l'ouverture de nouvelles structures d'accueil et de l'augmentation de l'offre, une hausse des frais de pension de l'accueil collectif parascolaire (CHF +132'750.-) et préscolaire (CHF +319'650.-) est comptabilisée dans le budget 2025.

Récemment, le Conseil communal de la Ville de Morges a validé la sortie du réseau régional d'accueil de jour AJEMA, proposée par l'Exécutif, afin de créer son propre système dès 2026, avec plus de places d'accueil. Plusieurs communes envisagent également de quitter cette association régionale.

Nous avons posé la question à la Municipalité sur les avantages et les inconvénients de rester au RAT. Voici la réponse reçue :

*Il est important de souligner que même si la Ville de Gland décidait de ne plus faire partie du RAT, les charges liées à l'accueil de jour continueront à augmenter, car l'obligation de créer des places supplémentaires subsiste en vertu des lois cantonales. Par ailleurs, il convient de rappeler que les communes du RAT, bien qu'elles contribuent de manière significative à l'accueil de jour de la région, restent parmi les communes qui financent proportionnellement le moins les charges d'accueil par rapport à d'autres réseaux. Au demeurant, la participation financière de la Ville de Gland au Réseau d'Accueil des Toblerones reflète un engagement en faveur des familles de la commune, permettant d'assurer une offre d'accueil adaptée et financièrement accessible, conformément aux exigences légales cantonales. En investissant dans l'accueil de jour, nous répondons conjointement, au-delà de l'obligation, à un besoin fondamental pour le développement sociétal et économique.*

*Par ailleurs, le mécanisme financier rigoureux et individualisé du RAT garantit une transparence et une équité dans la répartition des charges, évitant ainsi les écueils rencontrés par d'autres réseaux. Enfin, quitter le RAT entraînerait des coûts supplémentaires pour la commune, tant sur le plan financier que structurel, compromettant les avantages actuels en termes d'économies d'échelle. À ce titre, il est dans*

*l'intérêt de la Ville de Gland de maintenir et de soutenir son partenariat avec le RAT pour continuer à offrir un service d'accueil de jour de qualité à ses résidents.*

### 3. Culture, sport et loisirs, église

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour cette fonction depuis 2024.

| Culture, sport et loisirs, église | CHARGES   | REVENUS | ECART      |
|-----------------------------------|-----------|---------|------------|
| Comptes 2021                      | N/A       | N/A     | N/A        |
| Comptes 2022                      | N/A       | N/A     | N/A        |
| Comptes 2023                      | N/A       | N/A     | N/A        |
| Budget 2024                       | 5 335 400 | 880 100 | -4 455 300 |
| Budget 2025                       | 5 963 450 | 810 550 | -5 152 900 |
| Budget - évolution 2024-25        | 11,77%    | -7,90%  | 15,66%     |

*N/A : Les comptes des années 2021 à 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.*

Issue du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, cette nouvelle fonction regroupe les comptes en lien avec la culture (anciennement sous la rubrique « 1. Administration générale »), les sports et loisirs (anciennement essentiellement sous la rubrique « 1. Administration générale ») et les églises (anciennement sous la rubrique « 5. Instruction publique et cultes »).

De manière globale, la ventilation des charges entre ces 3 domaines dans le budget 2025 se présente comme suit :

| Domaine      | Compte   | CHF                 | Part en %      |
|--------------|----------|---------------------|----------------|
| Culture      | 31-32-33 | 3'081'100.00        | 51.66%         |
| Sport        | 34       | 2'689'300.00        | 45.10%         |
| Eglises      | 35       | 193'050.00          | 3.24%          |
| <b>Total</b> |          | <b>5'963'450.00</b> | <b>100.00%</b> |

De manière globale, la ventilation des revenus entre ces 3 domaines dans le budget 2025 se présente comme suit :

| Domaine      | Compte   | CHF               | Part en %      |
|--------------|----------|-------------------|----------------|
| Culture      | 31-32-33 | 557'800.00        | 68.82%         |
| Sport        | 34       | 234'900.00        | 28.98%         |
| Eglises      | 35       | 17'850.00         | 2.20%          |
| <b>Total</b> |          | <b>810'550.00</b> | <b>100.00%</b> |

Les totaux des charges et des revenus de cette fonction présentent les variations suivantes entre les budgets 2024 et 2025 :

- augmentation des charges de CHF 628'050.- (+ 11.77%) ;
- diminution des revenus de CHF 69'550.- (- 7.90%).

#### Evolution des charges

La répartition de l'augmentation globale des charges de CHF 628'050.00 (+ 11.77%) des différents domaines est explicitée dans le tableau suivant :



| Domaine           | Rubrique | Variation CHF       | Variation %     |
|-------------------|----------|---------------------|-----------------|
| Culture           | 31-32-33 | + 119'750.00        | + 4.04%         |
| Sports et loisirs | 34       | + 505'500.00        | + 23.15%        |
| Eglises           | 35       | +2'800.00           | +1.47%          |
| <b>Total</b>      |          | <b>+ 628'050.00</b> | <b>+ 11.77%</b> |

L'augmentation des charges du domaine de la culture de CHF 199'750.00 est due en partie à la création d'un nouveau poste à 80% de « Collaborateur(-trice) administratif(-ve) ». La COFIN a demandé à disposer du cahier des charges de ce nouveau poste. La Municipalité a fourni les informations suivantes à ce propos :

*Les demandes des habitants sont en augmentation constante depuis des mois, ne permettant plus à l'équipe d'assumer conjointement les activités courantes, les projets de fond et les prestations d'accueil des habitants. Il manque véritablement une fonction de secrétariat, permettant de canaliser les sollicitations et de laisser les collaborateurs du Service se concentrer sur les activités liées à leurs compétences spécifiques, sans devoir se répartir cette fonction d'accueil.*

*Ce sera essentiellement une fonction de secrétariat pour le Service :*

- *Porte d'entrée du Service : prise en charge de l'accueil et de la réception des habitants (téléphones comme visites)*
- *Prise de rendez-vous, orientation selon les prestations*
- *Renseignements et soutien administratif spécifique selon les prestations recherchées (ex : demandes de subventions culturelles comme sociales, inscriptions, accompagnement lors de demandes particulières touchant au volet culturel comme social)*
- *Travail courant administratif en soutien à l'Assistante administrative*

*Ce renfort administratif de l'équipe permettra aussi une meilleure répartition des activités administratives, d'accueillir à nouveau un(-e) apprenti(-e) ou stagiaire, et ainsi de reprendre ce volet formateur qui tient à cœur du Service comme de l'Administration.*

A noter que ce nouveau poste impacte également le compte 57900 « Administration des services sociaux ».

Pour ce qui est du domaine des sports et loisirs, l'essentiel de la hausse des charges est dû à l'augmentation de CHF 423'250.00 du compte 34101.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA ».

## Evolution des revenus

La répartition de la diminution globale des revenus de CHF 69'550.00 (- 7.90%)- des différents domaines est explicitée dans le tableau suivant :

| Domaine           | Rubrique | Variation CHF      | Variation %     |
|-------------------|----------|--------------------|-----------------|
| Culture           | 31-32-33 | - 80'100.00        | - 12.56%        |
| Sports et loisirs | 34       | + 9'900.00         | + 4.40%         |
| Eglises           | 35       | + 650.00           | + 3.78%         |
| <b>Total</b>      |          | <b>- 69'550.00</b> | <b>+ 11.77%</b> |

La diminution globale des revenus provient intégralement du domaine de la culture et plus spécialement d'une diminution des prévisions de recettes pour le secteur 32201 « Musique et théâtre » de CHF 45'000.00 (compte 32201.4250.02) et pour le secteur 33102 « Open Air » de CHF 20'000.00 (compte 33102.4250.00). La COFIN s'est enquis auprès de la Municipalité sur les raisons de ces prévisions de recettes en baisse. La Municipalité s'est déterminée comme suit.

S'agissant du théâtre : « *Etant donné que les suites du covid nous font constater que les recettes n'ont pas suivi l'augmentation avérée d'avant la pandémie, et malgré la consolidation de la saison et de sa fréquentation, il est raisonnable d'adapter le budget des recettes attendues à un montant plus proche de celui de ces 2 dernières années. Cela n'empêchera pas que les recettes soient supérieures à l'estimation.* »

Concernant l'Open Air : « *Depuis la pandémie covid 19 et la transformation de la manifestation en ciné transat, l'Open air s'est installé dans le champ et est devenu gratuit. La population ayant massivement apprécié la nouvelle formule, cette dernière a été reconduite sur le même format. Il s'agit donc d'ajuster les recettes attendues qui n'incluent plus la billetterie.* »

La COFIN se pose la question de savoir si, s'agissant du théâtre, une programmation plus populaire ne permettrait pas à terme une évolution positive des recettes.

#### 4. Santé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour cette fonction depuis 2024.

| Santé                      | CHARGES | REVENUS | ECART |         |
|----------------------------|---------|---------|-------|---------|
| Comptes 2021               | N/A     | N/A     |       | N/A     |
| Comptes 2022               | N/A     | N/A     |       | N/A     |
| Comptes 2023               | N/A     | N/A     |       | N/A     |
| Budget 2024                | 152 750 | 3 500   | -     | 149 250 |
| Budget 2025                | 153 450 | 4 100   | -     | 149 350 |
| Budget - évolution 2024-25 | 0,46%   | 17,14%  |       | 0,07%   |

*N/A : Les comptes des années 2021 à 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.*

Cette nouvelle fonction issue du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 ne regroupe qu'une part négligeable des charges (0,205%) et des revenus (0,006%) du budget global et n'appelle pas de commentaire particulier.

Les totaux des charges et des revenus de cette fonction présentent les variations suivantes entre les budgets 2024 et 2025 :

- augmentation des charges de CHF 700.- (+ 0.46%) ;
- augmentation des revenus de CHF 600.- (+ 17.14%).

Ces variations sont faibles et ne dénotent pas d'évolutions majeures dans les différents comptes de cette fonction.

## 5. Prévoyance sociale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions depuis 2024.

| Prévoyance sociale         | CHARGES      | REVENUS    | ECART        |
|----------------------------|--------------|------------|--------------|
| Comptes 2021               | N/A          | N/A        | N/A          |
| Comptes 2022               | N/A          | N/A        | N/A          |
| Comptes 2023               | N/A          | N/A        | N/A          |
| Budget 2024                | 5 761 000,00 | 298 000,00 | 5 463 000,00 |
| Budget 2025                | 6 227 050,00 | 330 650,00 | 5 896 400,00 |
| Budget - évolution 2024-25 | 8,09%        | 10,96%     | 7,93%        |

*N/A : Les comptes des années 2021 à 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.*

Tant les charges (+CHF 466'050.-) que les revenus (+CHF 32'650.-) estimés pour 2025 sont en hausse en comparaison à ceux du budget 2024.

On constate une augmentation de la subvention au «Centre rencontre et loisirs» (CHF 38'000.-) en raison de la prise en charge de l'animation des soirées Sport'ouvertes, du restaurant scolaire des élèves du secondaire, entre autres. Avec l'ouverture de nouvelles structures d'accueil, la participation de la Commune au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) - Accueil préscolaire croît de CHF 319'650.-. Les charges salariales sont aussi alourdies en prévision de l'engagement de deux nouveaux collaborateurs.

À la suite du remaniement comptable, les secteurs 54401 et 54502 ont subi des fluctuations :

Les salaires et charges sociales des Conseillères écoles-famille du secteur 54401 « Mesure pour la jeunesse » ont été transférés au secteur 54502 « Prestations aux familles ». D'ailleurs, le salaire et les charges sociales du Chef de service ont été répartis à parts égales (50 %/50%) entre les deux secteurs alors que la totalité était comptabilisée dans le secteur 54401 en 2024. Les frais inhérents au poste de Maître socio-professionnel seront comptabilisés dans le secteur 54401.

La Cofin fait remarquer que d'une situation de revenu à la déchèterie, nous passons à une charge supplémentaire avec la création de ce nouveau poste.

Le salaire et les charges sociales du nouveau poste de collaborateur(-trice) administratif(-ve) à 80% seront comptabilisés dans le secteur 57900.

### Compte 54506 - Festival des tout-petits

La première édition eut lieu le 4 mai 2024. Comme le projet n'était pas entièrement finalisé lors de l'élaboration du budget 2024, une estimation des dépenses de CHF 5'000.- et des revenus de CHF 500.- avait été intégrée dans la section 54504.3101.00 (Fête du Chêne).

Etant donné le succès de cet évènement, le budget a été revu à la hausse pour 2025.

## 6. Trafic et télécommunications

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions depuis 2024.

| Trafic et télécommunications | CHARGES      | REVENUS      | ECART         |
|------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Comptes 2021                 | N/A          | N/A          | N/A           |
| Comptes 2022                 | N/A          | N/A          | N/A           |
| Comptes 2023                 | N/A          | N/A          | N/A           |
| Budget 2024                  | 4'216'550.00 | 852'750.00   | -3'363'800.00 |
| Budget 2025                  | 4'338'300.00 | 1'001'300.00 | -3'337'000.00 |
| Budget - évolution 2024-25   | 2.89%        | 17.42%       | -0.80%        |

*N/A : Les comptes des années 2021 à 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.*

Nous pouvons constater une certaine stabilité au niveau des charges et revenus, puisque ceux-ci augmentent plus fortement que les charges et le bilan global est moins négatif.

Les principales augmentations de revenus sont à mettre au crédit des taxes sur l'éclairage public ainsi que les concessions pour les antennes de télécommunications. La plupart des autres revenus sont en baisse, que ce soit au niveau des amendes, des autorisations de stationner ou de la vente des cartes journalières CFF .

Au niveau des charges il y a une relative stabilité hormis les charges de personnel ainsi que les amortissements. Voici quelques éléments qui ont attiré notre attention :

### **61501.3130.15 - Prestations de services de tiers – Littering**

Le budget 2025 prévoit un montant de CHF 12'000.- supplémentaire afin de réaliser une mesure ponctuelle consistant à réaliser un diagnostic de la propreté urbaine. Ce projet se fera à l'aide d'un mandataire déployant des caméras sur les balayeuses et autres machines permettant d'identifier les lieux critiques. Ces caméras possèdent un logiciel de reconnaissance des types de déchets.

### **61502.3141.00 - Entretien des routes**

Le budget évolue depuis 2023 de CHF 40'000.- à CHF 75'000.-

Un retard est à rattraper en 2025 dans la mise aux normes de certains panneaux (défectueux ou plus aux normes). Un état des lieux a été fait et il faut assainir le parc de panneaux de signalisation.

La COFIN remarque qu'un montant de CHF 100'000.- est prévu au plan des investissements 2025 pour la signalisation routière. Nous gardons ce montant en tête afin de vérifier qu'il ne fasse pas doublon.

## 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions depuis 2024.

| Environ. et aménag. Territoire | CHARGES    | REVENUS   | ECART      |
|--------------------------------|------------|-----------|------------|
| Comptes 2021                   | N/A        | N/A       | N/A        |
| Comptes 2022                   | N/A        | N/A       | N/A        |
| Comptes 2023                   | N/A        | N/A       | N/A        |
| Budget 2024                    | 12 360 475 | 9 157 475 | -3 203 000 |
| Budget 2025                    | 12 199 500 | 8 870 450 | -3 329 050 |
| Budget - évolution 2024-25     | -1,30%     | -3,13%    | 3,94%      |

*N/A : Les comptes des années 2021 à 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.*

L'étude des comptes de ce chapitre n'a pas relevé de problèmes particuliers. Une citoyenne a posé une question à un membre de la COFIN concernant le recyclage de certains déchets :

*« La collecte du PET, des déchets électroniques, de l'aluminium, du verre et des piles se fait habituellement auprès des revendeurs de ces produits (commerces de détail). Dès lors, la commune reçoit-elle des indemnités pour ce travail de récupération et est-ce que cela couvre les coûts ? (Transport et stockage) »*

### **Réponse :**

*La commune reçoit bien des indemnités sur ces types de déchets et celles-ci couvrent l'entier des frais de transport et d'élimination. En moyenne, les charges représentent un montant d'environ CHF 32'000.- et les revenus (indemnités) sont approximativement de CHF 65'000.-. La différence permet donc de compenser les heures de travail du personnel et le stockage de ces déchets.*

*Ces charges et produits sont inclus dans les comptes suivants :*

*73002.3130.06 Prest. de services de tiers - Frais de transport et élimination (charges)*

*73002.4250.00 Ventes – Valorisation des déchets recyclables (produits).*

### **Commentaire :**

Il est bien de constater que la collecte de ces déchets génère un revenu et participe ainsi à la réduction des excédents de charge du compte 73002 Gestion des déchets – Déchetterie.

En conclusion les comptes sont stables et ne présentent pas de gros changement par rapport au budget 2024 même si l'excédent de charges représente le déficit de la commune. Ceci est, bien entendu dû au hasard.

## 8. Economie publique

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions depuis 2024.

| Economie publique          | CHARGES | REVENUS | ECART    |
|----------------------------|---------|---------|----------|
| Comptes 2021               | N/A     | N/A     | N/A      |
| Comptes 2022               | N/A     | N/A     | N/A      |
| Comptes 2023               | N/A     | N/A     | N/A      |
| Budget 2024                | 315'050 | 65'250  | -249'800 |
| Budget 2025                | 397'450 | 140'750 | -256'700 |
| Budget - évolution 2024-25 | 26.15%  | 115.71% | 2.76%    |

*N/A : Les comptes des années 2021 à 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.*

Cette section ne représente que le 0.53% des charges totales et le 0.18% des revenus ; ces petits montants absolus expliquent les grandes variations en pourcentage d'une année à l'autre.

La raison principale du peu d'importance chiffré est à chercher dans l'absence de charges salariales. Il s'agit ici des frais de fonctionnement pour les activités de l'économie publique. Les deux éléments qui sont impactants relèvent de la mise à jour de la taxe de séjour ainsi que de l'organisation de l'assemblée générale des Boursiers Communaux Vaudois.

Nous avons demandé une seule précision :

**85001.3130.00 - Prestations de services de tiers** : pour information ce compte représente *(..) la catégorie la plus souvent appliquée selon la nouvelle classification. Elle englobe des services comme : enregistrements et éditions des vidéos, prise des photos des événements, création des capsules promotionnelles des commerçants (en dehors du Vieux-Bourg), ateliers et formations. Un projet d'un site externe y est également compris.*

## 9. Finances et impôts

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions depuis 2024.

| Finances et impôts         | CHARGES    | REVENUS    | ECART      |
|----------------------------|------------|------------|------------|
| Comptes 2021               | N/A        | N/A        | N/A        |
| Comptes 2022               | N/A        | N/A        | N/A        |
| Comptes 2023               | N/A        | N/A        | N/A        |
| Budget 2024                | 17 844 600 | 54 672 100 | 36 827 500 |
| Budget 2025                | 18 690 500 | 57 059 400 | 38 368 900 |
| Budget - évolution 2024-25 | 4,74%      | 4,37%      | 4,19%      |

*N/A : Les comptes des années 2021 à 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.*

Sous MCH2, le service des finances est comptabilisé dans le chapitre de l'administration communale. En revanche, le patrimoine financier est comptabilisé dans ce secteur « *Finances et impôts* ».

Le budget prévoit une évolution des recettes fiscales de +3.7% à CHF 48'773'000.- par rapport à l'année précédente (2023 : +3.6%) toutes natures confondues.

Globalement, la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV) coûtera CHF 1'032'300.- de plus qu'en 2024. Les charges d'intérêts augmenteront de 33% à CHF 1'415'850.-. En ce qui concerne les taxes et redevances, une forte augmentation des taxes pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le développement durable, l'éclairage public et l'usage du sol de +29.8% à CHF +737'800.- comparé à 2024. Ce poste reste stable compte tenu de la normalisation des recettes exceptionnelle budgétée en 2024 pour les taxes de raccordement au réseau d'eau et d'égouts en raison des projets de constructions privées extraordinaires.

A ce jour, les taxations définitives 2023 ont été traitées à 99.49%, ce qui est un excellent résultat !

**Commentaires généraux :**

La somme des impôts de différentes natures permet à la Commune d'atteindre un résultat global de 99.49% du budget 2023.

| Comparaison avec le budget |                 |                  |
|----------------------------|-----------------|------------------|
| Budget                     | Ecart au budget | % budget atteint |
| 51'226'250                 | -260'497        | 99.49%           |

Ce résultat global de 2024 est supérieur au même mois de l'année précédente de 1.07% (CHF 541'739.-).

| Comparaison avec le même mois de l'année N-1 |                    |           |
|--|--------------------|-----------|
| Année précédente                             | Evolution avec N-1 | % d'écart |
| 50'424'014                                   | 541'739            | 1.07%     |

En comparaison au mois précédent, les recettes fiscales nettes sont supérieures de CHF 4'828'758.- (+10.47%).

| Comparaison avec le mois précédent |                      |           |
|------------------------------------|----------------------|-----------|
| Mois précédent                     | Evolution mois préc. | % d'écart |
| 46'136'995                         | 4'828'758            | 10.47%    |

Enfin, comparé à la moyenne des 5 dernières années, les recettes fiscales nettes de l'année en cours sont inférieures de -0.52% (CHF-264'365.-).

| Comparaison avec moyenne 5 dernières années |                              |           |
|---|------------------------------|-----------|
| Moyenne 5 ans                               | Evolution avec moyenne 5 ans | % d'écart |
| 51'230'118                                  | -264'365                     | -0.52%    |

**96100.4463.00 - Revenus d'entreprises publiques - Dividendes**

La baisse des versements des dividendes par la SEIC pour 2023 et aucun changement n'étant envisagé pour 2024 est la raison principale de la diminution de ce poste.

**96302.3430.00 - Travaux d'entretien, biens-fonds PF - Hôtel de la Plage**

Le bâtiment étant vétuste, il nécessite régulièrement des travaux. L'augmentation de ce poste s'explique par les rénovations complémentaires nécessaires pour le logement du tenancier.

**96305.3940.00 - Imputations internes, intérêts et charges financières théoriques**

La hausse des charges d'intérêts du bâtiment Avenue du Mont-Blanc 27-29 est due à la prise en considération de la totalité du bâtiment en patrimoine financier, avec l'hypothèse que celui-ci soit loué toute l'année.

*Sachant que les imputations internes n'exercent aucune influence sur le résultat et la marge d'autofinancement, les imputations internes des comptes 2024 et 2025, seront calculés correctement et en fonction de l'occupation réelle du bâtiment.*

**96307.4432.00 Paiements utilisations immeubles PF – La Combaz A5.1**

L'augmentation des revenus prévisible tient compte de l'encaissement du loyer pour l'année complète en 2025, ce qui n'était pas le cas en 2024.

## Plan des investissements

Dans son rapport du Budget 2024, la COFIN pointait du doigt la demande de crédit d'investissement de CHF 20 millions pour les travaux de rénovation et d'assainissement énergétique du bâtiment MB27 de la parcelle n°563 (ex-WWF) qui figurait au Plan d'investissements 2024 en degré de priorité 3. Pour rappel, ce bâtiment a été acquis par la commune suite au préavis 74/2020 pour un montant de CHF 17'044'000.-. Il est à noter que ce crédit d'investissement de 20 millions est maintenant ramené à 15 millions, augmenté d'un crédit d'étude de CHF 650'000.- pour la réhabilitation des bâtiments et des aménagements extérieurs.

La COFIN suivra avec attention les développements de ce projet.

## Vœu

Il y a 12 mois, le rapport au Budget de la COFIN espérait que : « *l'introduction prochaine du Guichet virtuel de la Commune, ainsi que la mise en production d'Admin 2.0., permettront d'améliorer encore la qualité des prestations, tout en soulageant le personnel administratif de certaines tâches chronophages.* ». Nous souhaiterions lors de ses prochaines communications, que Madame la Syndique Christine Girod nous fasse un état des lieux de l'implémentation de ces mesures ainsi que de ses conclusions sur les améliorations constatées – ou pas, qu'elles apportent.

## Conclusions

Trois éléments principaux marquent le budget 2025 de la Ville de Gland :

- La poursuite en 2025 pour environ 2 millions de Francs supplémentaires, de l'expansion des recettes fiscales constatée depuis plusieurs années, tant pour les personnes physiques que morales.
- Les effets négatifs de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) dont la participation à la cohésion sociale (PCS – précédemment appelée « facture sociale ») a fortement bondi, entraînant une charge supplémentaire et inattendue de plus d'1 million de Francs.
- L'accélération de la dette brute à fin 2025 qui est budgétée à CHF 125'000'000.- / soit CHF 8'741.- par habitant est synonyme d'un accroissement de la dette de +28.45%. Pour rappel, à fin 2024, notre dette se montait à CHF 98'000'000.- / soit CHF 6'805.- par habitant. Ce spectaculaire envol s'explique par plusieurs projets d'envergure qui viendront alourdir les charges d'endettement en 2025. De plus, en analysant le Plan des Investissements – cf. 11.5 page 93 du préavis n° 73, on constate que les investissements de priorité 1 qui impacteront les années suivantes, représenteront un imposant total de CHF 63.5 millions – dont CHF 40 millions rien que pour les travaux au collège de Mauverney, ce qui ne va pas inverser cette tendance d'endettement aigu.



Dans l'ensemble, la COFIN est satisfaite de la teneur du budget 2025.

Ainsi et fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n° 73 relatif au budget pour l'exercice 2025 et de prendre les décisions suivantes :

- D'adopter le projet de budget de l'exercice 2025 de la Ville de Gland présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de dépenses de CHF 3'224'050.- ;
- D'accepter la marge d'autofinancement positive budgétée de CHF 3'111'050.- .

#### **Signatures des membres de la Commission**

|  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Nicolas Pellet<br>1 <sup>er</sup> membre | Alain Bringolf<br>Rapporteur | Jérôme Frachebourg<br>Membre |
| Samuel Freuler<br>Membre                 | Angelita Galvez<br>Membre    | Iulica Gorgoni<br>Membre     |
| Evan Lock<br>Membre                      | Rasul Mawjee<br>Membre       | Isabelle Wegmann<br>Membre   |